



[Base de connaissances](#) > [Pages et Produits](#) > [Le label de garantie UE : comment l'afficher dans la boutique et dans la confirmation de commande](#)

Le label de garantie UE : comment l'afficher dans la boutique et dans la confirmation de commande

ShopFactory Support - 2026-10-02 - [Pages et Produits](#)

Question

Depuis le 27 septembre 2026, les boutiques qui vendent à des consommateurs dans l'UE doivent afficher la mention harmonisée de garantie légale, et dans certains cas le label de garantie GARAN. Comment l'intégrer dans une boutique ShopFactory, et faut-il également le faire figurer dans l'e-mail de confirmation de commande ?

Réponse en bref

- La mention de garantie légale doit être une **image directement visible**, et non masquée derrière un lien, une icône ou un survol. Le règlement d'exécution UE 2025/1960 n'autorise l'affichage imbriqué que pour le label de garantie GARAN, pas pour la mention harmonisée.
- Une intégration centrale suffit : dans le panier, au-dessus du bouton de commande. Il n'est pas nécessaire de la répéter sur chaque page produit.
- Après la conclusion du contrat, l'information doit également être fournie sur un support durable. Dans ShopFactory, intégrez pour cela le label en tant qu'image dans l'e-mail de confirmation de commande. Un troisième fichier texte joint, à côté des CGV et du droit de rétractation, n'est pas possible.
- Le label GARAN n'est requis que lorsqu'un fabricant offre gratuitement une garantie de durabilité de plus de deux ans pour l'ensemble du produit. La déclaration de garantie complète sur un support durable incombe alors au fabricant, pas au commerçant, et pour ce label l'affichage imbriqué est expressément autorisé : il peut donc figurer au niveau du produit.

Partie 1 : le label dans le panier

1. Téléchargez le label officiel en couleur. La version en couleur est celle prescrite pour l'usage en ligne. Réduisez-le à environ 500 pixels de large pour que le texte reste lisible.
2. Lancez votre boutique dans ShopFactory et, dans l'arborescence de gauche sous "Pages non répertoriées", ouvrez la page "Panier".
3. Choisissez "Editer la page" et ajoutez un bloc de texte ou de contenu en haut de la page.
4. Insérez-y le label en tant qu'image et liez l'image à <https://europa.eu/youreurope/garantien>, la même adresse que celle du code QR figurant sur le label.
5. Placez le label au-dessus du bouton de commande, afin que le client le voie dans le déroulement normal de la commande sans pouvoir le dépasser en faisant défiler la page.
6. Enregistrez votre boutique et publiez-la.

Partie 2 : le label dans l'e-mail de confirmation de commande

1. Sous "Pages non répertoriées", ouvrez la page "Merci".
2. Choisissez "Editer la page", puis "Propriétés", et à gauche "Message pour l'e-mail de confirmation de commande".
3. Dans la barre d'outils en bas, passez en vue HTML avec le bouton < >.
4. Collez le code suivant en adaptant l'adresse et le nom de l'image à votre boutique :

```
<a href="https://europa.eu/youreurope/garantien"></a>
```

5. Enregistrez la modification et publiez à nouveau la boutique.
6. Passez ensuite une commande test, afin de voir vous-même le label dans le panier et dans l'e-mail de confirmation.

Pour obtenir la bonne adresse : intégrez d'abord l'image dans la boutique comme indiqué en partie 1, puis publiez. Vous pourrez ensuite cliquer avec le bouton droit sur le label dans votre navigateur et copier l'adresse de l'image ; vous disposez alors du chemin exact pour la balise img. L'image se trouve sur votre propre serveur

et reste donc accessible tant que votre site est en ligne.

Remarques

- Si vous gérez plusieurs boutiques, la procédure est identique partout ; seul le domaine de l'image change.
- Veuillez noter que nous ne pouvons pas fournir de conseil juridique. L'appréciation juridique et la mise en oeuvre exacte vous incombent en tant que commerçant, le cas échéant avec votre conseil juridique.

Pour en savoir plus

- L'Europe est à vous, mention de garantie légale et label GARAN :
https://europa.eu/youreurope/business/selling-in-eu/consumer-contracts-guarantees/eu-legal-guarantee-notice-and-garan-label/index_fr.htm